

DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE HABITAT



GRAND POITIERS

communauté urbaine

L'OPAH-RU 2022-2026, c'est quoi ?

**L'Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat-
Renouvellement
Urbain (OPAH-RU)**
est un dispositif
d'accompagnement
administratif, technique
et financier porté par la
Communauté urbaine
de Grand Poitiers et
l'Agence Nationale de
l'Habitat (Anah).



Ce programme a pour but de :

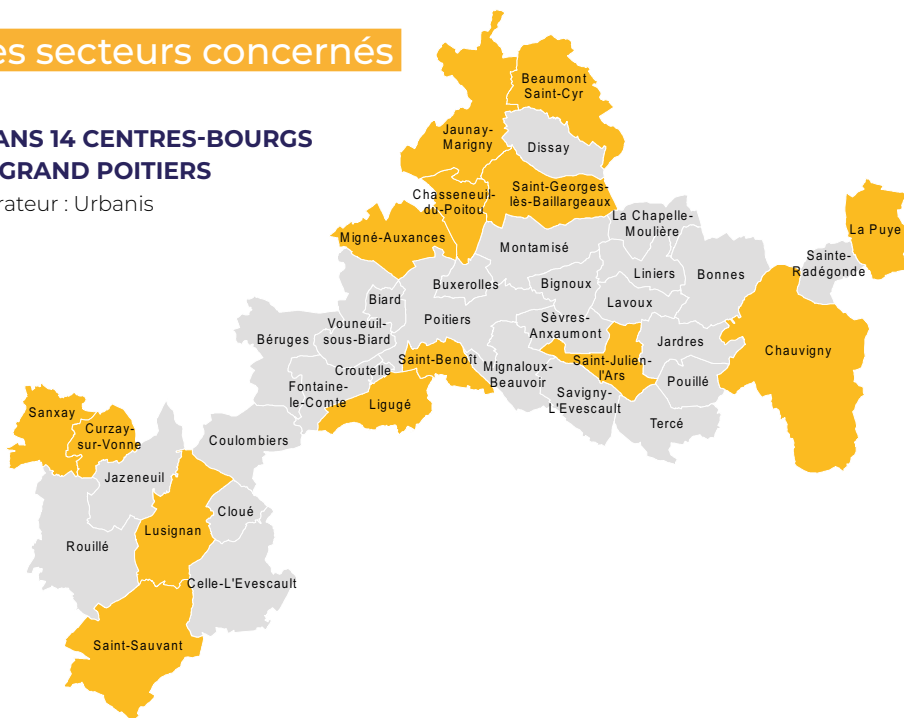
- Soutenir les propriétaires bailleurs pour développer une offre locative à loyer maîtrisé
- Aider les propriétaires occupants à améliorer leur confort
- Lutter contre la précarité énergétique
- Lutter contre la vacance des logements
- Valoriser le patrimoine
- Adapter les logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Lutter contre le mal logement



Les secteurs concernés

- DANS 14 CENTRES-BOURGS DE GRAND POITIERS

opérateur : Urbanis



- A POITIERS ET BUXEROLLES

opérateur : La Sep



Le type de travaux

■ Réhabilitation des logements très vétustes (travaux de gros œuvre, électricité, plomberie, mise en sécurité, équipements sanitaires...)

■ Travaux d'économie d'énergie : isolation des planchers/murs/combles, changement du mode de chauffage, ventilation, toiture, fenêtres...

■ Réhabilitation des parties communes en copropriété

■ Travaux d'amélioration, du confort et de la qualité des logements

■ Maintien à domicile

Les bénéficiaires

et conditions

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

- Sous conditions de ressources
- Le logement doit avoir plus de 15 ans
- Engagement d'occuper le logement en tant que résidence principale pendant 3 ans

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

- Pas de conditions de ressources
- Conventionner un bien non meublé au minimum 6 ans
- Louer à des ménages sous conditions de ressources
- Avantage fiscal



Attention

Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant accord préalable (les travaux engagés ne sont pas subventionnés).

Comment ça se passe ?

Début du suivi

- Rendez-vous avec un opérateur conseil
- Visite du logement ou de l'immeuble
- Accompagnement technique et administratif gratuit
- Accord des financeurs et autorisations d'urbanisme
- Réalisation des travaux
- Validation de fin de travaux
- Versement des subventions

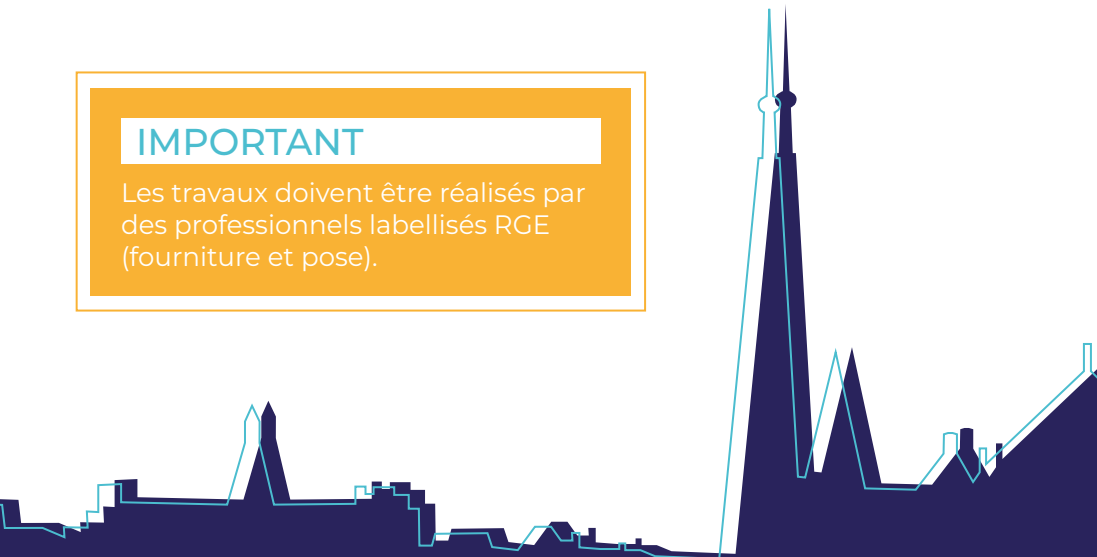
Fin du suivi

Une équipe de conseillers experts vous accompagne gratuitement dans vos démarches pour vous aider à définir votre programme de travaux, constituer vos demandes d'aides et monter votre plan de financement.



IMPORTANT

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels labellisés RGE (fourniture et pose).





**CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENT,
GRATUITS ET SANS ENGAGEMENT**



Urbanis
07 63 60 28 51
vienna@urbanis.fr

DEMANDE EN LIGNE SUR

monprojet.anah.gouv.fr